

**AVIS DE CONVOCATION**  
**DE LA 71<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU C.I.F.de la F.F.C**  
*sous la présidence de M. Patrice ROY*  
*président du C.I.F., secrétaire général de la F.F.C*  
**Maison des syndicats – 11 Rue des Archives 94000 CRETEIL**  
**SAMEDI 19 DECEMBRE 2015 à 13 H 45 (ouverture des portes)**  
**DEBUT DES TRAVAUX à 14 H 30 précises**

**QUI PARTICIPE A L'ASSEMBLEE GENERALE ?**

En application des statuts régionaux en cours de validité, l'ASSEMBLEE GENERALE du CIF de la FFC, dont la date a été arrêtée par le comité directeur, se compose des présidents (es) des associations affiliées en 2015.

Les présidents (es) des associations ont été destinataires d'une convocation personnelle accompagnée de l'ordre du jour, sans laquelle, il (elle) ne pourra pas avoir accès à l'assemblée générale du CIF de la FFC. *(Si le (la) président(e) n'a pas reçu cette convocation, ce (cette) dernière est invité(e) à prendre contact aussitôt avec le secrétariat du CIF).*

Cette convocation devra être présentée avec une pièce d'identité comportant une photographie sans omettre la licence 2015 signée. En cas d'empêchement d'assister personnellement à cette assemblée générale, le (la) président(e) pourra déléguer un membre licencié de son association pour le (la) représenter, lequel devra avoir en main, la convocation du (de la) président(e) dûment complétée *(voir le cadre dans le bas de la convocation)* donnant accès à l'assemblée générale du CIF et présenter également sa propre licence 2015 signée, ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie. **AUCUN CAS NE POURRA ÊTRE EXAMINE AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FAUTE DE TEMPS.**

En outre, l'accès à l'assemblée générale n'est autorisé qu'aux membres de la FFC, aux éventuelles personnalités et personnes invitées par le président, et, bien sûr aux présidents(es) ou leur remplaçant éventuel, représentant leur association affiliée pour 2015, et enfin au personnel du comité régional.

## **VOIR CI-DESSOUS LES MODALITES DE VOTE**

### **LE SCRUTIN PARTIEL (DEUX POSTES A POURVOIR AU COMITE DIRECTEUR)**

Lors des opérations d'enregistrement à l'entrée de la salle des délibérations, le (ou la) président(e) ou son éventuel représentant recevra le nombre d'enveloppes et de bulletins de vote nécessaire pour le scrutin correspondant au nombre de voix dont dispose l'association. Ce nombre de voix dont l'indication est portée sur la convocation, est déterminé conformément à l'article 7 des statuts régionaux à savoir :

- de 6 à 20 licences : 1 voix
- de 21 à 50 licences = 2 voix
- plus, pour la tranche allant de 51 à 500 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 50
- plus, pour la tranche allant de 501 à 1000 licences : 1 voix supplémentaires par fraction de 100.
- plus, au-delà de 1000 licences : 1 voix supplémentaires par fraction de 500.

**LE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION N'EST PAS ADMIS (*article 7 des statuts régionaux*)**

**ATTENTION ! EN CAS D'EGALITE DE VOIX, LE VOTE SERA ACQUIS EN FAVEUR DU (de la) CANDIDAT(E) LE (LA) PLUS AGE(E) :**

#### **CAS DE NULLITE DE VOTES ET DE BULLETINS :**

- Ceux comprenant l'inscription manuelle d'une ou plusieurs personnes
- Ceux n'émanant pas de l'administration du CIF.
- Ceux comportant des inscriptions et signes divers
- Bulletins sans enveloppe.
- Plus d'un bulletin dans l'enveloppe.
- Enveloppe vide.
- Bulletin laissant apparaître plus de noms que de postes à pourvoir pour le collège concerné.

Enfin, pour faciliter la tâche des personnes appelées à effectuer le dépouillement, les noms des candidats(es) non souhaités (es) par l'électeur doivent être rayés horizontalement.

**Jean-François MAILLET,  
Secrétaire Général du CIF/FFFC**

**INFORMATION :**

**A la date fixée pour le dépôt des candidatures (8 décembre 2015), UNE SEULE CANDIDATURE a été enregistrée et validée pour se présenter au SIEGE à pourvoir au titre du collège « GENERAL », et AUCUNE AU TITRE DU COLLEGE « DAMES ».**

**DUREE DU MANDAT : UNE ANNEE (2016)**

**Il s'agit de :**

**Marc LOUIS**

**qui se présente :**



**Marc LOUIS**

Licencié en Ile de France depuis 1980 en tant que coureur puis dirigeant 5 ans plus tard.

Actuellement : Arbitre national licencié au VAL D'OISE D. C. membre du comité directeur du CDC95 ainsi que membre de la commission Régionale « Caisse de secours »

Ouvert à la concertation, je pense être comme vous, un passionné de notre sport que l'on doit rendre plus attractif.

Je souhaite apporter mon concours à l'équipe en place dans le but de défendre les intérêts des coureurs et de promouvoir notre sport cycliste.

# **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

## **DU SAMEDI 19 DECEMBRE 2015**

Maison des Syndicats

11 Rue des Archives 94000 CRETEIL

*Ouverture des portes à 13 H 45 - Début des travaux à 14 H 30 précises*

.....

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) **Ouverture de la séance et souhait de bienvenue par le président Patrice ROY,**
- 2) Approbation de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 20/12/2014
- 3) Rapport moral présenté par le secrétaire général, **Jean-François MAILLET** (*approbation*)
- 4) Rapport du conseiller technique sportif régional, **Francis COQUOZ,**
- 5) Rapport de l'exercice financier 2014/2015 présenté par le trésorier général, **J. REGNIER**
- 6) Rapport du commissaire aux comptes agréé sur l'exercice financier 2014/2015,
- 7) *Approbation et quitus du rapport financier 2014 /2015,*
- 8) Présentation du budget prévisionnel 2015/2016 par **J. REGNIER**, trésorier général,
- 9) *Approbation du budget prévisionnel 2015/2016,*
- 10) Intervention du président **ROY**, qui fera le point sur divers dossiers d'ordre général,
- 11) Remise de diverses médailles régionales et fédérales par le président **Patrice ROY,**
- 12) Désignation de trois titulaires et trois suppléants éventuels pour l'A.G de la F.F.C,
- 13) Scrutin pour compléter le comité directeur régional (un siège au titre des collèges général et dames)
- 14) *Annonce des résultats,*
- 15) **Clôture des travaux de l'assemblée générale ordinaire par le président Patrice ROY.**